



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-  
SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# **CSS INCINÉRATEUR DE CHAVANOD**

## **Du 1<sup>er</sup> juillet 2021**

### **Présentation DREAL**

---

# Sommaire

**1. Situation réglementaire**

**2. Actions de contrôle de l'inspection**

# Situation réglementaire

## Cadre réglementaire : arrêté préfectoral d'autorisation du 10 juin 2016

- Déclinaison des dispositions réglementaires de l'arrêté ministériel du 20 septembre 2002,
- Renforcement des exigences nationales : abaissement des limites réglementaires de rejets atmosphériques en oxydes d'azote (NOx) de 200 à 80 mg/m<sup>3</sup> en moyenne sur 24 h,
- A venir : renforcement des prescriptions sur la base du dossier de réexamen dans le cadre de l'application de la directive IED (industrial emissions directive) afin de mettre en œuvre les meilleures techniques disponibles relatives à l'incinération de déchets. Dossier de réexamen transmis le 18 décembre 2020.

# Actions de contrôle de l'inspection

- En application des dispositions de l'article 2.1.1 de l'AP d'autorisation de l'incinérateur :  
1 contrôle inopiné des rejets atmosphériques réalisé du 27 au 30 octobre 2020.  
Pas de dépassement des limites réglementaires
- Inspection annuelle de la DREAL réalisée le 16 octobre 2020 portant sur :
  - La représentativité des analyses en continu et semi continu
  - Le respect des limites de rejets atmosphériques
  - Le fonctionnement des fours dans leur diagramme de conception
  - La gestion des produits et déchets pulvérulents
  - La gestion des mâchefers

# Actions de contrôle de l'inspection

- Examen de l'autosurveillance mensuelle et des analyses semestrielles.
- Validation GEREP pour l'année 2020. Il convient de noter que ces données mettent en évidence des rejets annuels 2019 en :
  - Poussières : 59 kg
  - NO<sub>x</sub> : 15666 kg
  - SO<sub>2</sub> : 1879 kg
  - Dioxines et furanes : 1,6 mg
- Examen de la surveillance de l'environnement présentée de façon détaillée en CSS.

**Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement  
Auvergne-Rhône-Alpes**

Unité interdépartementale des deux Savoie  
15 rue Henry Bordeaux 74998 Annecy cedex 9  
Tél. 04 50 08 09 00  
[www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr](http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr)

# FIN



A2761